

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le seize décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 10 décembre 2016

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, M. Joël BRILLAUD, Mme Nathalie DEPRÉ, Mme Annie JAUNAS, Mme Line LHOUMEAU et M. Antoine RUBIO.

Absents excusés : Marie-Laure Mme FELIX, Mme Jenny HURTAUD, Mme Françoise MICHAUD, M. Antoine RAMBEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET

Absent : M. Olivier MURZEAU,

Secrétaire de séance : Mme Annick BOINOT

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- ✓ Vote du loyer mensuel du logement ; 1 rue du Stade pour l'année 2017.
- ✓ Bois de Benon, section de Blameré - Exploitation des coupes affouagères pour l'année 2016-2017.
- ✓ Bilan Travaux mairie.
- ✓ Communauté de communes Aunis Sud :
 - lancement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).
 - Le contrat de ruralité.
- ✓ Préparation Nouvelles pyratelles.
- ✓ Divers (agenda...).

Début de la séance : 20 heures 30

Au cours de la séance le conseil municipal

- approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 novembre 2016.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour en premier point la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.

- Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain déposée par Mme Denise COUDRIN, pour le bien cadastré A701 d'une superficie totale de 1 446 m² et situé rue d'en Haut « Les Barres » à Blameré.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

- décide, à l'unanimité, qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, le loyer mensuel du logement, 1 rue du Stade, s'élèvera à 386,00 €.

- décide, à l'unanimité, d'affecter la parcelle 5p (Fraigneau) de 6,16 ha, selon les modalités habituelles, et de reconduire le versement de la recette obtenue de la coupe de bois, après déduction des frais de garderie : 1/3 à la Coopérative Scolaire de Puyravault et les 2/3 restants à l'Amicale villageoise de Blameré.

- Monsieur Gérard ALAIRE informe l'assemblée de l'avancée des travaux de la mairie. Il reste à faire : les joints de carrelage de la porte d'entrée, la pose d'un potelet acier, la pose de deux mains courantes acier, la pose du vitrage du sas, des raccords de peinture, la pose de bandes de guidage pour mal voyant, la pose de bandes podotactiles et la pose de film occultant sur les portes d'entrée vitrées.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé au début de l'année 2017. Le coût global des travaux se chiffre à 60 059,17 € TTC (il était prévu, pour rappel, 59 267,19 € TTC).

- Communauté de Communes Aunis Sud :

- Monsieur le Maire informe du lancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le 5 décembre dernier.
- Monsieur le Maire explique ce qu'est le contrat de ruralité et qu'il a transmis les trois principaux projets de la commune, à savoir : la rénovation de la salle polyvalente, la création d'un commerce de proximité et de la reconquête de la biodiversité sur la commune dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue.

- Les nouvelles pyratelles sont en cours d'élaboration. Il manque les articles de deux associations.

- divers :

- Les priorités pour l'année 2017 seront : les travaux de la salle polyvalente, la sécurisation des entrées de villages et la signalétique.
- Présentation de deux devis MISSENARD, pour la réparation de la chaufferie de l'école :
 - ✓ Un devis de 4 279,94 € TTC comprenant la reprise des soudures et le rinçage du réseau de chauffage ;
 - ✓ L'autre de 6 890,77 € TTC qui comprend les mêmes prestations avec en plus la pose d'un filtre électromagnétique.

Monsieur le Maire et Monsieur Gérard ALAIRE vont rencontrer le Patron de l'entreprise MISSENARD pour lui demander si la garantie décennale peut s'appliquer.

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Maire de Chambon à Monsieur le préfet qui demande la diminution du nombre d'éoliennes de 12 à 8 sur le projet du parc éolien Puyravault – Chambon. Le conseil municipal décide d'adresser un courrier de même type à Monsieur le Préfet.
- Monsieur le Maire annonce, pour information, que l'ouverture de l'enquête publique unique concernant le projet d'un parc éolien sur les communes de Landrais et Chambon se déroulera du 4 janvier 2017 au 10 février 2017.
- Les élections présidentielles se dérouleront les 23 avril et 7 mai 2017 et celles des législatives les 11 et 18 juin 2017.
- La région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes a décidé de nous accorder une aide de 9 109,00 € pour mener l'opération « trame verte et bleue ».
- Agenda :
 - ✓ Samedi 7 janvier 2017 :
 - 11h vœux au personnel.
 - 16h plantations « 1 naissance 1 arbre »
 - 17h vœux à la population à la salle polyvalente.
 - ✓ Mardi 10 janvier : 18h à Marsais vœux de la CDC Aunis Sud.
 - ✓ Prochaines réunions du conseil municipal : le 03 février et le 17 mars à 20h30.
 - ✓ Réunion groupe de travail conseil municipal le 30 mars 2017 à 18h30 à l'espace du Ruisseau.

Levée de séance : 23 heures.

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 20 décembre 2016.

Le Maire,
Raymond DESILLE

